



Faut-il interdire le portable aux enfants ?

Les Journées Mondiales sans Téléphone Portable ont lieu du 4 au 6 février.

Les dangers du portable

De nombreuses études ont été réalisées pour savoir si l'utilisation du téléphone portable a des effets dangereux pour notre santé. Les chercheurs n'arrivent pas tous à la même conclusion. Certains affirment que l'utilisation du téléphone portable entraîne migraines, pertes de mémoire, fatigue, dépressions voire cancers. D'autres estiment au contraire que le portable n'a pas d'influence sur notre santé. Conclusion : on ne sait pas.



Maux de tête

Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a aucun risque. En effet, le fonctionnement des portables nécessite l'émission d'ondes pulsées invisibles. Ces ondes posent problème car elles nous entourent et ne sont pas sans conséquences sur notre organisme [notre corps]. Des personnes souffrent de maux de têtes lorsqu'elles utilisent trop leur téléphone portable. Les enfants sont plus

fragiles que les adultes : leur boîte crânienne n'est pas encore complètement formée, leur système nerveux pas complètement développé, et les radiations [parcours des ondes] pénètrent plus loin dans leur cerveau. Bref, dans le doute, il faut respecter quelques règles : utiliser le portable pour des appels très courts (3 à 5 min), l'éteindre quand on ne l'utilise pas, ne pas placer de téléphone près des organes sensibles (cœur, foie...), et surtout interdire le portable aux plus fragiles (les petits enfants, femmes enceintes et personnes malades).

CARTES prépayées, compte bloqué, forfait SMS... Les formules de téléphone portable pour les 10-18 ans sont nombreuses et alléchantes. La tentation est grande pour les parents de céder à la demande de leurs enfants. En même temps, ils se rassurent.

Sécurité

Les fabricants l'ont bien compris : pour gagner sur le « marché » des moins de 15 ans, il faut jouer sur l'aspect sécurité. C'est ainsi qu'un nouveau téléphone vient de sortir en Corée du sud. Il permet aux parents de repérer sur une carte où se trouve leur enfant ! Les parents japonais peuvent même programmer une zone de sécurité de laquelle l'enfant ne devra pas sortir. S'il désobéit, une alarme impossible à éteindre se déclenche. Ce genre d'appareil permet sûrement d'éviter quelques frayeurs aux parents... mais ils ne font pas vraiment confiance à leurs enfants. Bonjour la liberté !

Elèves mal élevés

Le téléphone portable peut provoquer des troubles du comportement chez les en-



fants. Il peut devenir une drogue.

Les ados « accros » ne peuvent plus s'en passer : ils l'emmènent partout avec eux et ne l'éteignent jamais. Les portables sonnent pendant les heures de cours, dérangent les profs et autres élèves.

Les enfants sont distraits en classe, les résultats scolaires chutent. Devant ces phénomènes, de nombreux profs

réclament l'interdiction du téléphone portable en classe.

Danger

De plus, lire ou écrire un SMS est une activité qui demande de la concentration. Il faut donc éviter d'utiliser son portable en faisant du roller ou sur un scooter. La FCPE (fédération de parents d'élèves) rappelle ces principes dans un guide qui vient de sortir. Alors

d'accord pour le portable chez les jeunes, à condition que leurs parents les aident à mieux l'utiliser pour vivre correctement dans le monde d'aujourd'hui.

Guide de la FCPE : Votre enfant et le téléphone mobile, aux éditions Autrement.

Web www.doctissimo.fr

Pour

« Un jardin secret »

Avoir un portable est très important pour mes copines et moi. Ça nous permet d'avoir un petit jardin secret. On peut s'appeler sans passer par nos parents. On est toujours en contact.

Bérangère, 13 ans

« Pour prévenir les parents »

Le portable peut vraiment dépanner dans certaines situations. Par exemple, les enfants qui ratent leur bus pour rentrer de l'école peuvent prévenir leurs parents. Ça leur évite d'attendre, seuls dans la nuit.

Cécile, 10 ans

« AVEC MOI, TU ES EN SÉCURITÉ... »



Contre

« ON N'A RIEN SANS RIEN »



« Pas une bonne chose »

Le téléphone portable pour les enfants n'est pas forcément une bonne chose. C'est un objet de convoitise supplémentaire. Avant on se faisait racketter des montres ou des habits. Maintenant c'est les baladeurs mp3 et les téléphones portables.

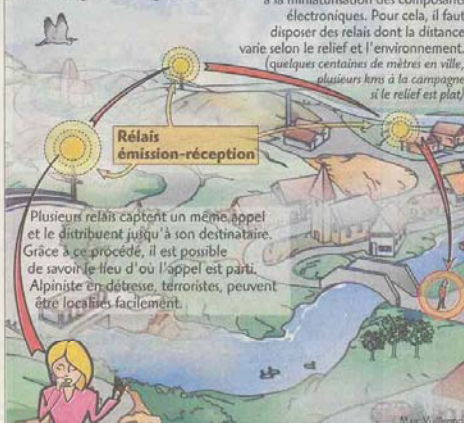
Faustine, 11 ans

« Une mode »

Les téléphones portables sont une mode. Presque tout le monde en a un. Mais ça coûte cher. En plus il faut payer un forfait tous les mois. Ce n'est pas facile pour tout le monde. Alors si on interdit le portable aux enfants, ça évitera que les enfants de familles modestes se sentent exclus.

Bénédicte, 11 ans

Le téléphone portable



À savoir

- En 2005, plus de 600 millions de téléphones portables ont été vendus dans le monde.
- Il y a actuellement 2 milliards d'abonnés au téléphone portable dans le monde. Ce chiffre pourrait atteindre 3 milliards en 2010.
- En 2005, les Européens ont envoyé 113 milliards de SMS (Short Message Services). Mais le record est détenu par la Chine, avec 274 millions de SMS envoyés.
- 43 millions de Français possèdent un téléphone portable, soit environ 2/3 de la population.
- Plus de 9 jeunes sur 10 utilisent un mobile.

Pour les petits...

Une entreprise chinoise propose des téléphones destinés aux enfants de 4 à 10 ans. L'enfant peut joindre cinq correspondants dont les numéros sont enregistrés par ses parents. Des associations ont dénoncé les dangers des ondes de téléphones portables sur la santé des enfants. Le « babymo » n'est donc plus vendu en France.

... et pour les chiens

Un téléphone équipé d'un GPS (système de guidage par satellite) permet au maître de retrouver son animal perdu. Le « PétitCelli » s'attache au collier des chats ou des chiens. Il suffit au maître de composer le numéro de téléphone pour localiser son animal. Il y a aussi une touche permettant à la personne qui retrouve l'animal de contacter son maître.

Ouest-France
28-29 janvier 2006

Du nord au sud

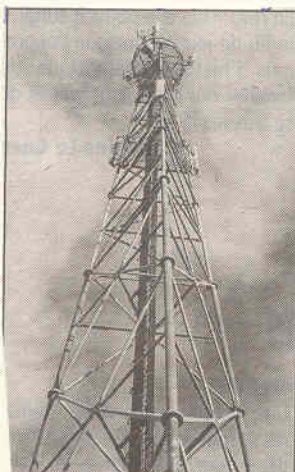
Téléphone mobile, cinq communes sans relais

Il a beau être omniprésent, le portable n'est pas encore partout. Cinq communes finistériennes, Bolazec, Locquéholé, Saint-Derrien, Saint-Hermin et Saint-Rivoal n'étaient toujours pas arrosées par les réseaux de téléphonie mobile. Mais les choses ne vont pas durer. Des tra-

vaux vont être entrepris par le conseil général, à hauteur de 890 000 €. Ils se traduiront par la construction de pylônes ou des aménagements spécifiques, par exemple au sommet d'un château d'eau. Les premiers travaux sont attendus cette année.

Samedi 28 Janvier 2006

Le Télégramme



TÉLÉPHONIE MOBILE. LE FINISTÈRE MAUVAIS ÉLÈVE. 577 communes rurales ont accédé au téléphone mobile, pour la première fois, en 2005, selon le bilan effectué jeudi par le ministre à l'Aménagement du territoire et les opérateurs français. Dans le cadre du programme « zones blanches », les 2.500 villages qui en sont encore privés seront desservis avant la fin 2007. La réussite du programme dépend de la bonne volonté des conseils généraux, qui doivent mettre à disposition des sites pour l'installation des pylônes : huit départements dont le Finistère ne l'ont pas encore fait. (Photo François Destoc)

Le Finistère, mauvais élève !

Sans doute pour les opérateurs, mais en aucun cas pour la santé des futurs riverains d'antennes relais.

Le Télégramme (qui rejette systématiquement tous les courriers aux lecteurs que nous lui faisons parvenir, informant des dangers de la téléphonie mobile,) se permet de montrer du doigt le Finistère en qualité de mauvais élève, alors que bien au contraire, l'élève qui ne se presse pas d'être irradié par les ondes électromagnétiques des antennes relais de téléphonie mobile a dans notre école du « Principe de précaution » la meilleure note : 20/20 !

Olivier Escavi Daranc

Association Apursetap Loc Maria Plouzané

Samedi 28 janvier 2006

TELEPHONIE MOBILE. POLÉMIQUE AUTOUR DES ANTENNES

L'opérateur Orange a entrepris la construction d'un relais de six antennes au lieu-dit « Poul-ar-Feuten », limite géographique de Guipavas et du Relecq-Kerhuon. Les riverains des deux communes ont, hier, fait part de leur mécontentement et de l'absence de toute concertation. **Pages 12 & 17**

BREST

Polémique autour des antennes de téléphonie mobile

L'opérateur Orange a entrepris la construction d'un relais de six antennes au lieu-dit « Poul-ar-Feuten », limite géographique de Guipavas et du Relecq-Kerhuon. Les riverains des deux communes ont, hier, fait part de leur mécontentement et de l'absence de toute concertation.

Le projet porte sur l'implantation d'un pylône d'une trentaine de mètres sur un terrain appartenant à la Direction départementale de l'équipement (DDE). Il devrait, dans un premier temps, abriter six antennes, moitié GSM, moitié UMTS. D'autres pourraient y être installées ultérieurement.

« Un dossier légal »

Mécontents, deux riverains, MM. Guillerm et Desbois, expliquent la situation : « Toutes les démarches nécessaires ont été effectuées auprès des maires de Guipavas, du Relecq-Kerhuon, du préfet, du conseil général et de la DDE. Nous n'avons obtenu que deux



● Une pétition a été signée par les 270 familles concernées par l'installation du pylône au lieu-dit « Poul-ar-Feuten ».

réponses émanant des municipalités. Le courrier du maire de Guipavas, Henri Pallier, en date du 13 janvier, fait savoir que "le dossier a été instruit de manière tout à fait légale et en conformité avec les règles d'urbanisme" ».

Pour l'instant, aucune étude ne prouve la nocivité des ondes radioélectriques mais les habitants du secteur s'appuient sur les recommandations à appliquer par mesure de pré-

caution.

Emplacement plus judicieux ?

« Pas d'antenne à moins de 300 m d'une école, d'une crèche ou d'un établissement d'accueil de personnes âgées », énonce Claude Guillerm, dont la maman demeure à une centaine de mètres du futur pylône, les pavillons relecquois étant à une distance de 240 m du

terrain concerné.

Les manifestants estiment également que « la zone est déjà couverte et qu'un emplacement plus judicieux aurait pu être défini. Les antennes auraient pu être implantées loin de toute vie humaine, plutôt que d'imposer à 270 familles le rayonnement d'ondes mauvaises pour la santé, surtout pour les enfants et les personnes âgées, plus sensibles à toute forme de pollution ».



À Guipavas, des riverains contre le projet d'Orange Les antennes de la discorde

À Guipavas, l'opérateur de téléphonie mobile Orange a entrepris de construire un relais pour six antennes. Des riverains s'y opposent en raison des risques supposés pour la santé des familles qui habitent à proximité, la plus proche habitation se trouvant à une centaine de mètres. Une pétition de 270 signatures a été recueillie. Un rassemblement est prévu mercredi matin.

« Tout ce que je demande, c'est de vivre tranquillement. » Anna Guillerm, 80 ans, habite dans sa maison à Guipavas depuis 1958. Elle ne décolère pas contre le projet de relais de téléphonie mobile d'Orange qui se construit à une centaine de mètres de chez elle, à Poul-ar-Feuteunn, à côté du centre voie express de la DDE, à la limite des communes de Guipavas et du Relecq-Kerhuon. Ça l'a même poussée à surmonter sa discrétion naturelle pour aller quérir des signatures pour la pétition. Et 270 noms ont été recueillis en une quinzaine de jours. Des exemplaires ainsi que des courriers ont été adressés aux élus des collectivités locales, au préfet, etc.

Le projet n'a été découvert que très récemment selon Claude, le fils d'Anna : « Par hasard, il y a quinze jours, j'ai vu le panneau... et le dé-



Claude Guillerm et sa mère, Anna, dont la maison est située à 100 m, font partie des riverains qui s'opposent au projet d'un relais de téléphonie mobile à Poul-ar-Feuteunn, à Guipavas.

but des travaux. L'opérateur de téléphonie mobile fait construire un pylône d'une trentaine de mètres sur un terrain appartenant à la Direction départementale de l'équipement, ainsi qu'un local technique. Il abritera six antennes, moitié GSM et moitié UMTS, sachant que d'autres pourront y être installées plus tard.

Ce que dénoncent les opposants, c'est que ces puissantes antennes

seront situées à proximité d'habitations et de lotissements où vivent de jeunes enfants et des personnes âgées (entre 100 et 300 m). « On craint pour notre santé en raison du rayonnement des ondes, sachant qu'il y a déjà d'autres antennes dans la commune, comme celle du CMB, à proximité. » Certes, pour l'instant, aucune étude n'a prouvé la nocivité des ondes radioélectriques, mais les riverains

mettent en avant les recommandations à appliquer par mesure de précaution : « Pas d'antennes à moins de 300 m d'une école, d'une crèche ou d'un établissement accueillant des personnes âgées », énonce Claude Guillerm. Par ailleurs, les opposants dénoncent l'absence de concertation, les riverains n'ayant pas été informés du projet. « On nous l'impose ! »

Ils estiment aussi que la zone est déjà assez couverte en relais de radiotélécommunications : ils sont au nombre de trois sur la commune. Et les téléphones portables fonctionnent bien. Ce nouveau relais ne serait donc pas utile. À défaut, ils souhaitent que le relais soit construit à un autre endroit, sans risque pour la population. Des habitants du Relecq-Kerhuon, domiciliés à proximité du futur relais, ont également manifesté leur désapprobation et font signer une pétition.

De son côté, le maire de Guipavas déclare : « Il est hors de question de retirer le projet qui a été fait en toute légalité. Les riverains disposaient d'un recours possible durant cinq mois, mais il est épuisé ». Henri Paillier se veut rassurant : « Il n'y a pas de danger pour la population ». Une manifestation est prévue mercredi, à 11 h, au lieu-dit Poul-ar-Feuteunn.

L.G.

Brest. Les ondes des antennes de téléphonie mesurées

Les ondes radioélectriques émises notamment par les antennes de téléphonie mobile sont mesurées à deux endroits de la métropole de Brest, et consultables en temps réel par tous, sur un site internet, a communiqué hier Brest Métropole Océane (BMO). L'opération, qui a nécessité un budget de 39.000 €, s'inscrit dans une « démarche scientifique générale » visant à lever les inquiétudes sur les éventuels effets des antennes de téléphonie mobile sur la santé des riverains. Les premières mesures révèlent un faible niveau des champs électromagnétiques émis par la téléphonie

mobile, les mesures allant de 1 à 2 V/m (Volt par mètre) pour une norme légale de 41 à 58 V/m, selon la bande de fréquence GSM. Les mesures sont réalisées à partir de deux bornes mises au point par Antenessa, une entreprise basée au Technopôle Brest Iroise qui a développé un « système novateur » pour « répondre aux problématiques de campagnes de mesures épidémiologiques préconisées par l'OMS et déjà adoptées par la France, l'Angleterre et l'Allemagne ».

Les données sont consultables sur le site www.mairie-brest.fr.

Ouest-France
Jeudi 19 janvier 2006

Guipavas

Les ondes des antennes-relais inquiètent les riverains

À Poul-ar-Feutenn, l'opérateur de téléphonie mobile Orange va implanter un pylône de 30 mètres avec six antennes. Les riverains des communes de Guipavas et du Relecq-Kerhuon se sont retrouvés pour manifester leur opposition au projet.

Une cinquantaine de personnes, adultes et enfants, se sont rassemblées sur le terrain de la Direction départementale de l'équipement où sera implantée la future antenne-relais. M. Desbois du Relecq-Kerhuon et Mme Guillerm de Guipavas, dont la maison est située à 100 m, ont fait circuler une pétition qui a recueilli 270 signataires.

Les représentants des riverains tiennent à signaler que « Nous avons effectué toutes les démarches nécessaires auprès des différentes collectivités que ce soit au niveau local ou territorial pour nous opposer à cette implantation ». Les opposants s'inquiètent sur la nocivité des ondes radioélectriques émises car les habitations sont situées entre 100 et 300 m du pylône de la discorde.

Les Guipavasiens dénoncent le manque de concertation car non informés par la municipalité.



Les habitants de Guipavas et du Relecq-Kerhuon dénoncent avec fermeté le projet.

« Quelles seront les conséquences des champs électromagnétiques sur la santé des enfants, des personnes âgées ? ».

Autant de questions que se posent les habitants concernés. Pour les riverains, « Il aurait été plus judicieux d'implanter cette antenne-relais

dans un lieu plus isolé. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé ».



En 2005, SFR a intégré 88 % de ses nouvelles antennes-relais dans leur environnement, pour que le progrès reste un progrès. C'est ça la mobilité.

SFR a une idée précise de sa responsabilité : vous apporter tous les bénéfices de la mobilité. Avec 98 % de couverture GSM-GPRS de la population française en 2005, SFR rend la mobilité accessible à tous. Depuis 2001, SFR s'est attaché à déployer et intégrer dans le paysage naturel et urbain ses nouvelles antennes-relais, en concertation avec les maires et les collectivités locales. Au delà, SFR a fait du recyclage des téléphones mobiles une priorité environnementale : en 2 ans, c'est plus de 60 000 mobiles et batteries qui ont été collectés, recyclés ou reconditionnés pour un nouvel usage dans les pays en voie de développement. La mobilité fait avancer la société.

88% des nouvelles antennes-relais intégrées dans leur environnement pour la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2005.

www.sfr.fr

C'est une première pour une collectivité française BMO mesure les ondes de téléphonie

En octobre, deux boîtiers, conçus par la société brestoise Antennessa, ont été installés sur le territoire de BMO (Brest Métropole Océane). Depuis décembre, ils mesurent les ondes radioélectriques émises notamment par les antennes de téléphonie portable. Un sujet sensible : une manifestation d'opposants à ces antennes est prévue ce matin à Guipavas.

« Dans un souci de transparence et afin d'apporter des informations objectives, Brest métropole océane (BMO) a souhaité mettre en place un système de mesures des niveaux des ondes radioélectriques ». C'est ainsi que l'intercommunalité brestoise présente son projet sur Internet (www.mairie-brest.fr). Depuis octobre, deux boîtiers, fabriqués par la société brestoise Antennessa, ont été installés sur le territoire de BMO : l'un dans les locaux de l'intercommunalité, rue Coat-ar-Gueven et l'autre à Plouzané, sur une terrasse du Technopole. C'est la première fois qu'une collectivité française met en place de tels systèmes.

Ces boîtiers permettent, en effet, de mesurer les ondes émises par la FM, la télé mais surtout celles des antennes de téléphonie. BMO rappelle d'ailleurs sur son site « les craintes qui s'expriment régulièrement sur les éventuels effets sanitaires liés aux ondes radioélectriques émises par ces antennes-relais de téléphonie mobile ». Pour preuve : la manifestation organisée, ce matin, à Guipavas pour s'opposer à l'implantation d'antennes par l'opérateur Orange.

Les résultats sur Internet

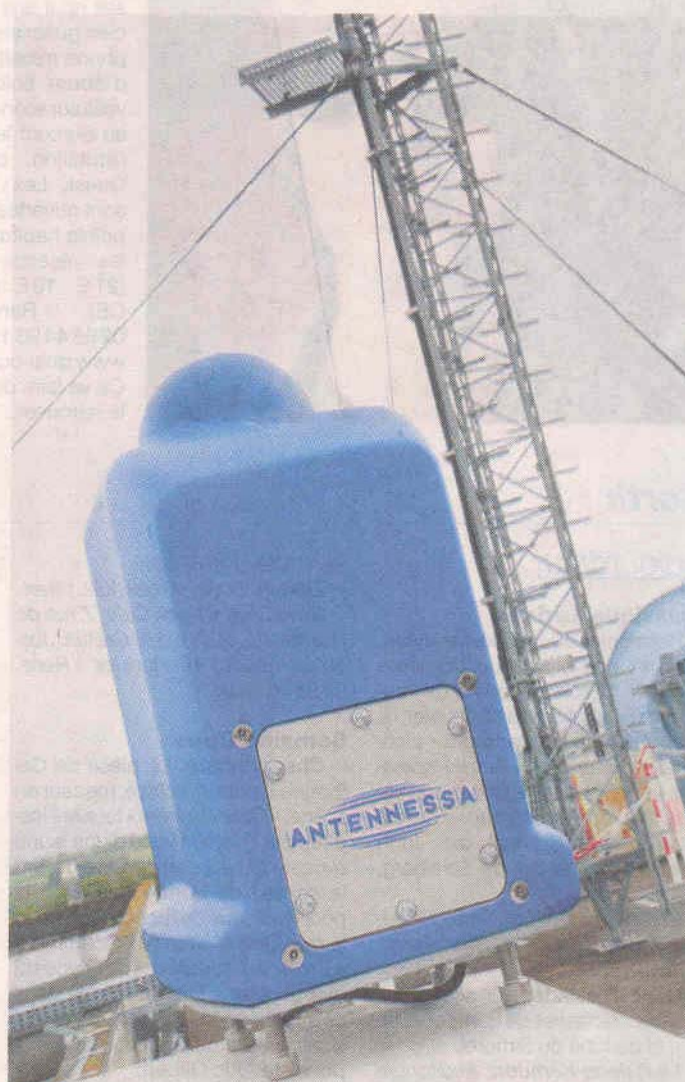
BMO joue donc la transparence et diffuse, depuis décembre, les résultats de ces mesures, au jour le jour, sur Internet. Là aussi c'est une première. Les boîtiers, installés par la société Cognix systems, sont fixes. La collectivité envisage toutefois de les déplacer afin de « quadriller progressivement le territoire ».

Le projet est qualifié de « modeste » par BMO qui n'a acheté que deux sondes (environ 8000 € pièce). Cependant, ces boîtiers permettent de distinguer jusqu'à neuf types d'ondes (FM, télé, Wifi, GSM...). « Nous sommes les seuls au monde à pouvoir faire ce type de distinctions », indique Pauline Bernière, chargée de communication pour Antennessa.

Cette société emploie vingt-deux salariés au Technopole de Brest. Elle répond actuellement à des appels d'offres dans le monde entier. Le Portugal, l'Italie ou encore la Grèce sont très en avance dans ce type de recherche alors que la France et l'Allemagne ferment la marche.

Créée en 1998 par deux étudiants de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications, Antennessa a commencé par fabriquer des antennes et développe depuis 2001 ces systèmes de mesure. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 1,8 million d'euros l'an dernier (dont 40 % réalisés grâce aux exportations).

Solange ESTEVES.



Deux boîtiers de ce type, conçus par la société Antennessa, ont été installés sur le territoire de BMO : l'un sur le toit de l'incubateur d'entreprise du Technopole et l'autre dans les locaux de BMO.